



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**5 Juin 2009**

**COMPTE RENDU**

**Étaient présents** : Tous les conseillers

**Excusé(e)s** : 0

**Absent(e)s** : 0

**Secrétaire de séance** : M. Jacques BERTRAND

Le Maire ouvre la séance à 20h30.

Après avoir lu le compte rendu du dernier conseil municipal, en date du 27 Mars 2009, Il présente l'ordre du jour, à savoir :

**1. Carte Communale**

Le Maire relate le compte rendu de la réunion du 6 Mai dernier, dédiée à l'étude des différentes zones potentiellement constructibles sur le ban communal.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité les propositions et rectifications apportées lors de cette réunion.

Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'opération de digitalisation des fonds de plans cadastraux, initiée par le Conseil Général, la commune de Villers Saint Martin ne sera traitée que dans le courant de l'année 2010. Cette échéance, trop lointaine, impose au Conseil Municipal de valider la proposition (payante) de digitalisation faite par le bureau d'études, sous réserve du respect des tarifs prévus lors de la réunion du 6 Mai dernier, à savoir :  
477 parcelles au tarif de 0.80 € la parcelle, soit une dépense de 381.60 €.

**2. L'École Numérique Rurale**

Le Maire expose au Conseil Municipal, les éléments d'information suivants :

Un courrier en date du 14 Avril 2009, provenant de l'Inspection Académique du Doubs, informe les Maires du département, que dans le cadre d'un plan de relance, le gouvernement veut mener une opération visant à équiper les écoles des communes rurales de moins de 2 000 habitants, de matériels informatiques, dédiés à des actions pédagogiques spécifiques, pour lesquelles les enseignants seront formés.

Pour le département du Doubs, 66 communes ayant présenté une candidature recevable, seront retenues et aidées dans cet investissement à hauteur de 80 % du montant du projet.

Le Maire de Villers, au nom du Regroupement Pédagogique Intercommunal a entrepris tout récemment la démarche de candidature. Les communes retenues, pourront d'ors et déjà s'équiper pour la prochaine rentrée scolaire 2009 – 2010.

### **3. Mise en place d'un abri bus**

Évoqué depuis plusieurs réunions, un abri bus, pour les élèves fréquentant le collège CASSIN, à Baume les Dames, sera installé chemin des Pillots, face au N° 7.

Les travaux de terrassement, effectués par l'entreprise « Patrick MOUGEY » ont été suivis par des travaux de maçonnerie, permettant de recevoir un module bois, livré en « kit à monter ».

Plusieurs devis sont actuellement étudiés par le Conseil Municipal. Cette réalisation devrait être effective pour la rentrée scolaire 2009 – 2010.

### **4. Élection au Parlement Européen**

Le conseil Municipal a défini le planning de garde, ainsi que l'organisation du scrutin du 7 Juin, relatif aux élections Européennes.

### **5. Questions et Activités Diverses**

Le Maire informe le Conseil Municipal des différents travaux effectués ou en cours de réalisation. Outre l'abri bus, la barrière, au centre du village a été remplacée.

Les travaux de curage du déversoir d'orage, situé au bas du village ont été suivi par la pose d'une ceinture de protection d'accès.

Les travaux de rebouchage à chaud des trous et nids de poule, vont être effectués très prochainement par la Sté CLIMENT, sur l'ensemble des chemins communaux.

Sur le dossier « Assainissement », le Maire sollicite le Conseil, aux fins de réfléchir et décider d'entreprendre des négociations avec les différents propriétaires et locataires des terrains, susceptibles de recevoir l'édification du futur « Bassin de traitement des eaux usées ». Le Conseil autorise le Maire à se rapprocher des parties concernées, afin de trouver ensemble un compromis visant à satisfaire tout le monde.

Le Conseil Municipal délibère favorablement et à l'unanimité, sur la dissolution du Syndicat d'électricité « Baume Sud ». Ce syndicat est remplacé aujourd'hui par la compétence « SYDED », prise au sein de la Communauté de Communes du Pays Baumois.

L'ordre du jour épuisé, le Maire clôture la séance à 22 h 15.